

## Société

« Une démocratie doit apporter une réponse à ces femmes » Propos recueillis par E.C.

vendredi 29 février 2008 | Le Parisien



(LP/ GENEVIEVE COLONNA D'ISTRIA .)

MICHELE ANDRE, vice-présidente (PS) de la commission des lois. Elle préside le groupe de travail sur la maternité pour autrui

**Il y a deux ans, l'Assemblée nationale s'est saisie de la question des mères porteuses mais n'a pas souhaité aller plus loin. Pourquoi le Sénat s'empare-t-il du dossier?**

**Michèle André.** Nous sommes très attentifs à la détresse de ces femmes qui ne peuvent pas avoir d'enfant, mais aussi à la souffrance d'une famille dont l'enfant né à l'étranger a une identité floue.

Le fait que des parents se battent pour cela mérite qu'on s'y intéresse. De même, la loi ne reconnaît aucun lien entre l'enfant né d'une mère porteuse et la mère qui l'élève. Si le père meurt, doit-on vraiment confier le petit à l'aide sociale à l'enfance ?

**La France doit-elle autoriser la gestation pour autrui ?**

C'est précisément la question que nous nous posons. La France peut-elle rester sur sa position quand des grands Etats d'Amérique du Nord, des pays européens comme la Grande-Bretagne, ont choisi d'encadrer cette pratique ? La loi sécurise. Elle permet de savoir ce qui se passe, aux couples de ne pas se laisser soutirer de l'argent de façon malhonnête. La loi protège aussi les mères porteuses. Aux Etats-Unis, elles doivent déjà avoir eu un enfant et n'avoir rencontré aucun problème pendant la grossesse pour figurer sur les listes.

## **Comment font les couples en France qui ne peuvent pas avoir d'enfant ?**

Ils sont prêts à tout. Ils paient, partent à l'étranger ou trouvent un autre moyen. Ils prennent le risque de tomber sur des réseaux mercantiles. A l'est de l'Europe, l'enfant peut devenir une marchandise.

*« La France a un temps de retard »*

## **Si la France légifère, à qui s'adressera cette loi ?**

Aux femmes privées d'utérus ou qui, pour des raisons médicales, ne peuvent pas porter leur enfant. Certains redoutent que d'autres y aient recours par confort. Il n'y a aucun risque là-dessus. Personne ne se lance dans la procréation médicale assistée par plaisir. Il faut n'avoir aucune autre alternative.

## **Vous avez auditionné une trentaine de personnes. Que ressort-il de ces entretiens ?**

Trois, quatre personnes s'y opposent farouchement. Mais la majorité pense qu'il faut avancer. Une démocratie moderne doit apporter une réponse à ces femmes. Quel est donc ce pays qui contraint ses citoyens à tricher, à trouver des subterfuges sans rien faire ? La France a un temps de retard.

## **Quels sont les arguments des opposants ?**

Ils estiment que ce qui se passe in utero crée des liens indélébiles entre la mère et l'enfant. Mais devant les médecins et les psychiatres, cet argument ne tient pas. Beaucoup estiment que la question biologique est dépassée. La mère référente est celle qui élève, éduque, nourrit...